

Nîmes, le 02 août 2022

Arrêté n° 30-2022-08-02-00002

Déclarant d'utilité publique l'acquisition de cellules commerciales de l'immeuble en copropriétés « Le Montcalm » dans le quartier des Costières et la cessibilité des cellules commerciales de copropriétés nécessaires à sa réalisation sur le territoire de Vauvert

**La préfète du Gard,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 1, L. 110-1, R. 111-1, R. 112-5 et suivants relatifs à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, et L.131-1 et R.131-1 et suivants relatifs à l'enquête parcellaire ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 221-1 et L. 300-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 17 février 2021 du Président de la République portant nomination de Madame Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète du Gard ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Vauvert ;

Vu le schéma de cohérence territoriale (ScoT) sud Gard ;

Vu le Protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de la ville Vauvert signé le 9 février 2017 par la Commune de Vauvert, la Communauté de Commune Petite Camargue, l'ANRU, L'Etat et les bailleurs sociaux (Semiga, Habitat du Gard, Un Toit pour Tous).

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Vauvert du 03 juin 2019 approuvant les 3 projets de convention et autorisant le maire à signer la convention du projet de renouvellement urbain de Vauvert, signée notamment avec l'ANRU, Convention EPARECA, Convention OPAH, mandat SPL-30 pour la maison de santé pluriprofessionnelle ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vauvert en date du 27 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal a signé une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société publique Locale 30 pour les acquisitions foncières et la requalification des espaces libérés ;

Vu la note explicative de synthèse du conseil municipal en date du 1er février 2021 portant sur le lancement de la procédure de déclaration d'utilité Publique de travaux pour l'aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vauvert en date du 08 février 2021 autorisant le maire à négocier pour l'acquisition amiable des cellules commerciales de la copropriété du Montcalm, de l'indemnisation des propriétaires, le transfert des activités commerciales et approuvant le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vauvert du 27 mai 2021 approuvant la demande de déclaration d'utilité publique pour la constitution d'une réserve foncière par voie d'expropriation pour l'aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm ;

Vu le dossier d'enquête publique unique transmis par le maire de Vauvert, comprenant notamment :

- le dossier de la procédure de déclaration d'utilité publique ;
- le dossier de la procédure de cessibilité des cellules commerciales nécessaires à la réalisation du projet.

Vu l'avis favorable du directeur départemental de l'emploi du travail et des solidarités du 24 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Présidente du conseil départemental du 05 janvier 2022 ;

Vu l'avis du président de la chambre de Métiers et de l'artisanat du Gard du 15 février 2022 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires et de la mer du 06 janvier 2022 ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard pour l'année 2022 ;

Vu la décision n°E22000017/30 du 1er avril 2022 du président du tribunal administratif de Nîmes portant désignation du commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2022-04-26-00002 du 26 avril 2022 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de cellules commerciales de la copropriétés de l'immeuble "Le Montcalm" à Vauvert et à la cessibilité des cellules commerciales de l'immeuble "Le Montcalm" nécessaires à la réalisation d'une réserve foncière ;

Vu les pièces constatant que l'avis d'ouverture d'enquête publique a été publié, affiché en mairie de Vauvert et inséré dans deux journaux diffusés dans le département huit jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci ;

Vu le dossier d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Vauvert pendant pendant seize jours consécutifs, soit du lundi 13 juin 2022 au mardi 28 juin 2022 inclus, ainsi que sur le site internet <https://www.vauvert.com/grands-projets/nouveau-programme-de-renouvellement-urbain-nprnu/renovation-globale-du-montcalm/>

Vu le registre déposé pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Vauvert, place de la libération et du 8 mai 1945 - 30600 Vauvert et consultable sur le site internet des services de l'état : www.gard.gouv.fr

Vu le dossier et le registre assortis du rapport d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur précisant qu'elles sont favorables sans réserve tant à la déclaration d'utilité publique du projet de renouvellement urbain dans le quartier des Costières concernant l'acquisition de cellules commerciales de la copropriété de l'immeuble "Le Montcalm" qu'à la cessibilité des cellules commerciales de l'immeuble "Le Montcalm" nécessaires à la réalisation d'une réserve foncière, déposés en préfecture le 20 juillet 2022 ;

Vu l'état parcellaire et les plans parcellaires ;

Considérant que l'enquête publique est close depuis le 28 juin 2022, soit depuis moins d'un an à la date du présent arrêté ;

Considérant que l'opération d'acquisition de cellules commerciales dans la copropriété de l'immeuble « Le Montcalm » dans le quartier des Costières à Vauvert au profit de la commune, présente un caractère d'utilité publique, du fait, notamment, qu'elle constitue une action visant à assurer le renouvellement urbain, dans le cadre de la convention signée le 3 décembre 2020, afin de permettre à la collectivité, d'une part, d'engager la démolition des cellules commerciales en saillie afin de libérer les espaces et d'autre part, de constituer une réserve foncière pour engager le renouvellement urbain dans le cadre du projet d'ensemble du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;

Considérant que ces acquisitions constitueront une réserve foncière, déjà engagée par le biais d'acquisitions amiables par la collectivité et permettront, à terme, la requalification des espaces urbains libérés après démolition, sur la base d'un programme d'ensemble d'aménagements et d'équipements publics ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1er :

Est déclarée d'utilité publique, conformément aux motifs et considérations tels que soumis à enquête publique, l'acquisition de cellules commerciales de la copropriété de l'immeuble "Le Montcalm" sur le territoire de la commune de Vauvert dans le cadre de la réalisation du projet de renouvellement urbain dans le quartier des Costières.

Article 2 :

Sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique au profit de la commune de Vauvert, soit à l'amiable, soit, s'il y a, par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les cellules commerciales de la copropriété de l'immeuble "Le Montcalm" nécessaires à la réalisation d'une réserve foncière, telles qu'elles résultent des dossiers soumis à l'enquête publique, et selon l'état parcellaire définitif annexé au présent arrêté.

Article 3 :

La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté, ou de dix ans dans l'éventualité de sa prorogation. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans ce délai.

Article 4 :

Le maire de Vauvert procédera à l'affichage du présent arrêté pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

En outre, une copie du présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux propriétaires intéressés, soit d'un recours gracieux auprès de la préfète du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 :

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la mairie de la commune de Vauvert – place de la libération et du 8 mai 1945 - 30600 Vauvert. Ces documents sont également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr), rubrique « publications – enquêtes publiques ».

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des territoires et de la mer et le maire de la commune de Vauvert sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète,
Pour la préfète,
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU

Dossier d'enquête parcellaire

**« CELLULES COMMERCIALES LE MONTCALM »
Quartier des costières
VAUVERT**

CHAPITRE 1

ETAT PARCELLAIRE : Liste des propriétaires

Vu pour être annexé
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 2 AOUT 2022
Pour la préfète
Le secrétaire général
Frédéric LOISEAU

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 2 AOUT 2022
Pour la préfète,
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU



Centre commercial Montcalm

Ancienne pharmacie Carretero

SCI DES COSTIÈRES

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Société dénommée DES COSTIERES, Société Civile Immobilière, ayant son siège Avenue de la Costière, Résidence Le Montcalm à VAUVERT (30600), immatriculée au R.C.S. NIMES le 25 avril 2012 et identifiée au SIREN, sous le numéro 751 605 999..

Gérante : Madame CARRETERO Delphine, demeurant 6 Place Frédéric Mistral à SAINT GILLES (30800).

Origine de propriété :

Acquisition suivant acte reçu par Maître FRIAUD, notaire à SAINT GILLES, le 28 juin 2012, publié et enregistré au service de la publicité foncière de NIMES 1, le 27 juillet 2012, volume 2012 P n° 8999

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	51, 57	80	O	Libre



Cellules commerciales Le Montcalm



Centre commercial Montcalm

Mistral coiffure Salon de coiffure

Monsieur DARDANNELLI

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Monsieur DARDANNELLI Jean José Fernand, né le 19 septembre 1949 à NIMES (Gard), demeurant Le Mas des Iris, Route de Vauvert à VESTRIC-ET-CANDIAC (30600), époux de Madame AUBAC Elizabeth.

Origine de propriété :

Attestation de propriété après décès établie par Maître JAME, notaire à VAUVERT, le 7 juillet 2014, publiée au service de la publicité foncière de NIMES 1, le 23 juillet 2014, volume 2014 P n° 7129. Et acquisition à titre de licitation faisant cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître JAME, notaire susnommé, le 5 novembre 2015, publiée au service de la publicité foncière de NIMES 1, le 4 décembre 2015, volume 2015 P n° 12075.

SITUATION LOCATIVE

Propriétaire du fonds : La Société dénommée « MISTRAL COIFFURE », affaire personnelle artisan commerçant ayant son siège social à « Le coudoyer » Bâtiment E 1, rue Louise Désir 30 600 VAUVERT. Enregistrée à l'INSEE, numéro de SIREN 812 073 013
Gérant : Monsieur Mohammed BALLI.
Date d'enregistrement : 18 Mai 2015



Cellules commerciales Le Montcalm

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le **2 AOUT 2015**
Pour la préfète,
Le secrétaire général
Frédéric LOISEAU

renouvellement urbain Vauvert en renouveau

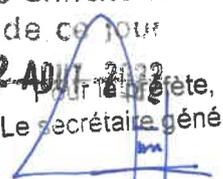
Mode d'exploitation : Exploitation directe.
Bail : Commercial

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	60	65	X	Bail commercial

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
en date, le ~~5~~ **2 AOÛT 2022**
Pour la préfète,
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU



vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes le ~~24~~ **24** ~~2013~~ **2013**
Par le Préfet,
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU



Centre commercial Montcalm

Local vacant

Monsieur.KETTANI Moustapha

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Monsieur KETTANI Moustapha Mounir, né au Maroc le 29 mai 1973, demeurant Le Montcalm, bâtiment C2, 305 avenue de la Costière à VAUVERT (30600).

Origine de propriété :

Acquisition suivant acte reçu le 23 septembre 2013, publié au service de la publicité foncière de NIMES 1.

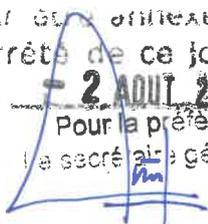
SITUATION LOCATIVE

Libre

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	113	70,42	O	libre



Cellules commerciales Le Montcalm

Je pour être annulé
mon arrêté de ce jour
Nîmes le **2 AOUT 2022**
Pour la préfète,
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU



Centre commercial Montcalm

Café Snack

Monsieur.BILARD Abdesslem

Monsieur BILARD Abdesslem, né le 13 juillet 1963 à MEKNES (MAROC), demeurant 27 rue pasteur 84 420 PIOLENC, époux de Madame BILARD Hanane

Origine de propriété :

Acquisition suivant acte reçu par Maître SECCHI, notaire associé à VAUVERT, le 27 Aout 2007, publié au service de la publicité foncière de NIMES 1..

SITUATION LOCATIVE

Propriétaire du fonds : La Société dénommée « AKOUH », affaire personnelle commerçant, située 295 avenue de la Costière, 30600 VAUVERT et immatriculée au RCS de Nîmes A le 26 avril 2017 sous le numéro 751 798 695.

Gérant : Monsieur AKOUH Charif , né le 14 juillet 1986, demeurant le bousquet, bâtiment C 1, appartement 48, 30 600 VAUVERT

Mode d'exploitation : Exploitation directe.

Bail : Commercial

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	116	91,75	X	Bail commercial



Cellules commerciales Le Montcalm



Centre commercial Montcalm

Maxi Snack Restauration rapide

Monsieur. BOUTAKBACH

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Monsieur BOUTAKBACH Omar, né au Maroc le 8 février 1971 et son épouse Madame BOUJIBAR Hoda, née au Maroc le 8 novembre 1979, demeurant ensemble Chez Monsieur MAHRAOUI Faidr, 719 bis Chemin des Boeufs à LUNEL (34400). Ou demeurant Avenue de la costière 30 600 VAUVERT

Origine de propriété :

Acquisition suivant acte reçu le 27 aout 2015, publié au service de la publicité foncière de NIMES 1.

SITUATION LOCATIVE

Propriétaire du fonds : La Société dénommée « SNACK MAXI », affaire personnelle commerçant, située 299 avenue de la Costière, 30600 VAUVERT et immatriculée au RCS de Nîmes A le 29 octobre 2020 sous le numéro 890 408 834.

Gérant : Monsieur El Mokhtar ETTOUFFAHI né le 01 janvier 1963 au MAROC

Date d'immatriculation : 28 avril 2016.

Mode d'exploitation : Exploitation directe.

Bail : Commercial



Cellules commerciales Le Montcalm

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour,
Pour la préfète,
Nîmes, le 2 AOUT 2022

Frédéric LOISEAU



SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	117	72,16	X	Bail commercial



Cellules commerciales Le Montcalm

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 2 AOUT 2022 Pour la préfète,
Le secrétaire général
Frédéric LOISEAU



Centre commercial Montcalm

Restaurant pizzeria

Monsieur EL MOUDNI Mohamed

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Monsieur EL MOUDNI Mohamed, né le 26 décembre 1982 à NIMES (Gard), demeurant à la résidence « Les Tamaris , Bâtiment A », 24 rue de Varsovie 30 000 NIMES

Origine de propriété :

Acquisition suivant Jugement d'Adjudication prononcé par le Tribunal de Grande Instance de NIMES (Gard) en date du 22 juin 2017. Jugement enregistré au SERVICE DES IMPOT DES ENTREPRISE DE NIMES EST le 31 juillet 2017 sous le bordereau 2017/762 case n°9 et publié au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de Nîmes 1 sous le numéro 2017 P N°11819

SITUATION LOCATIVE

Propriétaire du fonds : La Société dénommée « PIZZATERIE », société par action simplifiée à associé unique au capital de 500 € ayant son siège social situé 311 Avenue de la Costière 30600 Vauvert et immatriculée au RCS de Nîmes B sous le numéro 839 032 018

Président : Mohamed EL MOUDNI.

Date d'immatriculation : 20 avril 2018.

Mode d'exploitation : Exploitation directe.

Bail Commercial



Cellules commerciales Le Montcalm

du pour être annexé
mon à récé de ce jour
signés le **2 AOUT 2022**


Frédéric LOISEAU

vauvert renouvellement urbain vauvert en renouveau

Origine du fonds de commerce : Création du commerce.

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	120	98,77	X	Bail commercial



Cellules commerciales Le Montcalm



ni pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le _____ Pour la préfète,
Le secrétaire général
m
- 2 AOUT 2022
Frédéric LOISEAU

Centre commercial Montcalm

Boucherie

Monsieur. AMROUT Ouchrif

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Monsieur AMROUT Ouchrif, né en 1959 au DOUAR AIT SAID (Maroc) et Madame CHAOU Mouna, son épouse, née en 1969 à AIT HASSIOU (Maroc), demeurant ensemble 38, rue des Amandiers à UCHAUD (30620)

Origine de propriété : Lot 172

Acquisition suivant acte reçu par Maître PRAX, notaire associé à VAUVERT, le 9 juin 2005, publié et enregistré au 1^{er} bureau des hypothèques de NIMES, le 27 juillet 2005, volume 2005 P n° 9132, repris pour ordre le 9 septembre 2005, sous le référence 2005D17968.

Lots 235 et 302 : Acquisition suivant acte reçu par Maître PRAX, notaire associé susnommé, le 3 septembre 1997, publié et enregistré au 1^{er} bureau des hypothèques de NIMES, le 11 septembre 1997, volume 1997 P n° 8968.

SITUATION LOCATIVE

Propriétaire du fonds : La Société dénommée « **ATLAS BOUCHERIE** », société par action simplifiée à associé unique au capital de 500 € ayant son siège social situé 173 avenue de la Costière, 30600 VAUVERT et immatriculée au RCS de Nîmes B sous le numéro 830 191 219.



Cellules commerciales Le Montcalm

Au pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à 14h00, le 2 AOUT 2022

Frédéric LOISEAU



Gérant : Monsieur Hamed EL BOUHADDOUTI.

Date d'immatriculation : 12 Juin 2017.

Mode d'exploitation : Exploitation directe.

Bail Commercial

Origine du fonds de commerce : Création du commerce.

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	172, 173, 302, 303, 235	100,17	X	Bail commercial



Cellules commerciales Le Montcalm

- 2 AOUT 2022 Frédéric LOISEAU



Centre commercial Montcalm

Primeur alimentation

SCI SERINE

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Société dénommée SERINE, Société Civile Immobilière, ayant son siège Avenue de la Costière, Résidence Le Montcalm à VAUVERT (30600), identifiée au SIREN, sous le n° 481 896 041 – R.C.S. NIMES.

Représentée par la SELARL de SAINT-RAPT & BERTHOLET Administrateur Judiciaire Associés, officiant en qualité d'administrateur provisoire domicilié, bâtiment l'Axiome 150 rue Louis Landi 30 900 NIMES, en lieu et place de Monsieur Nabil FARINA

Origine de propriété :

Acquisition suivant acte reçu par Maître PRAX, notaire associé susnommé, le 1^{er} avril 2005, publié et enregistré au 1^{er} bureau des hypothèques de NIMES, le 4 mai 2005, volume 2005 P n° 5503.

Ledit acte de vente suivi d'un acte rectificatif reçu par le même notaire, le 7 juin 2005, publié et enregistré au 1^{er} bureau des hypothèques de NIMES, le 28 juin 2005, volume 2005 P n° 7829.

SITUATION LOCATIVE

Cellules commerciales Le Montcalm



renouvellement urbain Vauvert en renouveau

Propriétaire du fonds : La Société dénommée « SAS MARKET PLUS », société par actions simplifiées ayant son siège social situé 335 avenue de la Costière, 30600 VAUVERT et immatriculée au RCS de Nîmes A sous le numéro 844 329 961.
Gérant : Monsieur Rabah FARHANE.

Date d'immatriculation : 14 décembre 2018.

Mode d'exploitation : Exploitation directe.

Bail : Commercial.

Origine du fonds de commerce : Reprise du fonds de commerce

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	304, 236, 173 Indivis	159.43	X	Bail commercial



Cellules commerciales Le Montcalm



Centre commercial Montcalm

Point chaud

SCI 341 AVENUE DE LA COSTIERE

PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

Société dénommée 341 AVENUE DE LA COSTIERE, Société Civile Immobilière, ayant son siège au 341 Avenue de la Costière, Résidence Le Montcalm à VAUVERT (30600), identifiée au SIREN, sous le n° 849 266 945— R.C.S. NIMES.

Origine de propriété :

Acquisition suivant acte reçu le 03 décembre 2018

SITUATION LOCATIVE

Propriétaire du fonds : La Société dénommée « **POINT CHAUD LINA** », société par action simplifiée à associé unique au capital de 500 € ayant son siège social situé 341 avenue de la Costière, 30600 VAUVERT et immatriculée au RCS de Nîmes B sous le numéro 824 662 373.
Gérant : Monsieur Fatih BERRHOUTI.

Date d'immatriculation : 02 Janvier 2017.

Numéro de SIREN 824 662 373

Mode d'exploitation : Exploitation directe.

Bail Commercial



Cellules commerciales Le Montcalm

17/21

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~17/08/2017~~
Pour la Préfecture,
Le Secrétaire Général
- 2 AOUT 2022
Frédéric LOISEAU

vu pour être annexé à
mon arrêté pour la préfecture
Le secrétaire général

- 2 AOUT 2022

Frédéric BOBEAU



Origine du fonds de commerce : Reprise du fonds de commerce

SECTION	Référence Cadastrale	Localisation/ Voie / Lieu dit	Contenance m ²	Nature	Numéro de lot	Emprise m ²	Exploitant	Observation
BI	119	Le Montcalm	4 945	Locaux commerciaux	305	66.62	X	Bail Commercial



Cellules commerciales Le Montcalm

18/21

Dossier d'enquête parcellaire

**« CELLULES COMMERCIALES LE MONTCALM »
Quartier des costières
VAUVERT**

CHAPITRE 2

PLANS PARCELLAIRES

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
en date le **5 2 AOÛT 2022**

Pour la préfète,
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 2 AOUT 2022

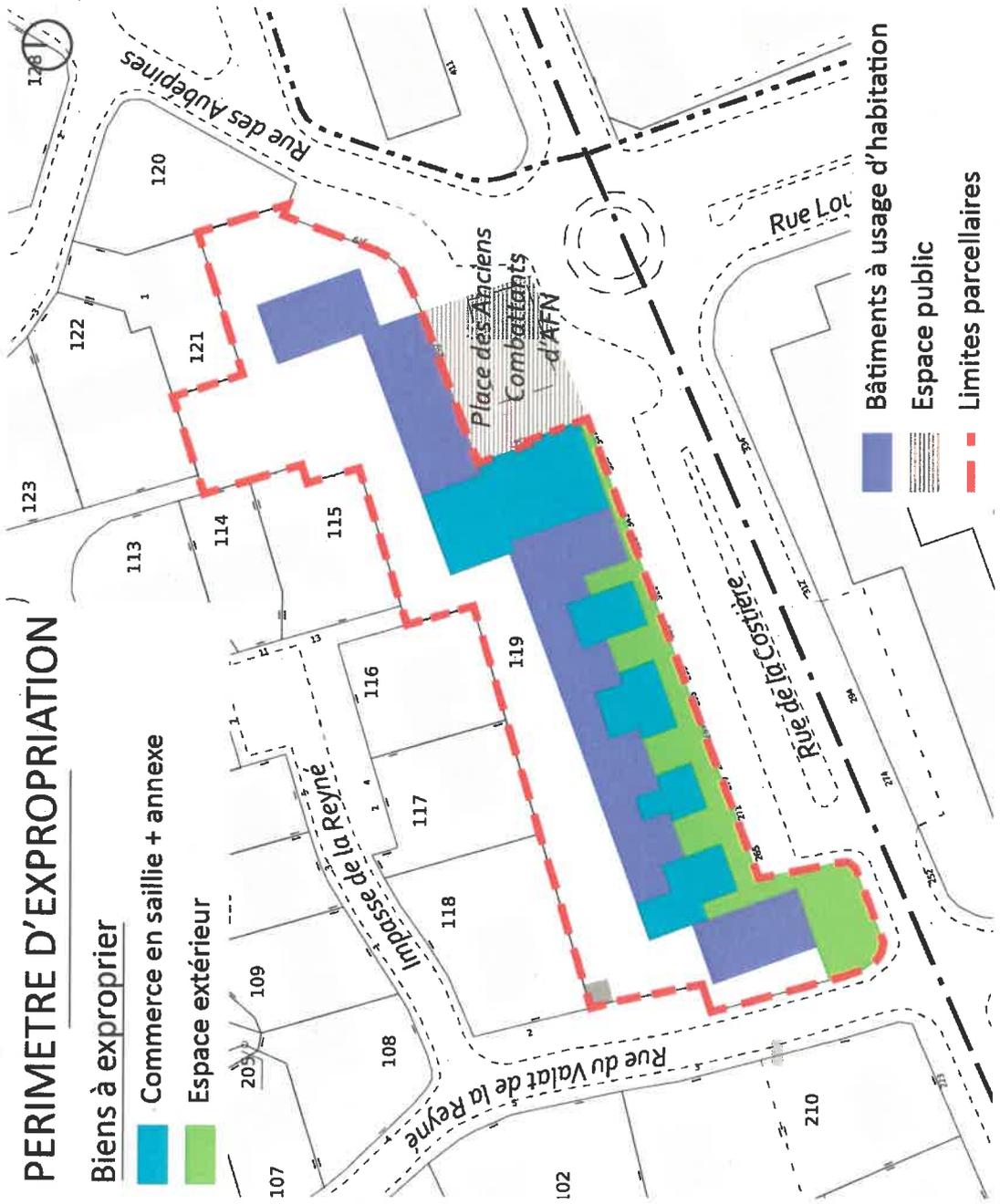
[Signature]
FROUILLON

renouvellement urbain Vauvert en renouveau

PERIMETRE D'EXPROPRIATION

Biens à exproprier

- Commerce en saillie + annexe
- Espace extérieur



- Bâtiments à usage d'habitation
- Espace public
- - - Limites parcelaires

